

Mercure de France : journal  
politique, littéraire et  
dramatique / par une société  
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1799-02.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter  
[utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# MERCURE

D E F R A N C E.

*Du 20 Ventôse an 7.*

## POLE

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### TURQUIE.

*Extrait d'une lettre de Constantinople, du premier pluviôse, parvenue par une voie extraordinaire.*

L'adjudant-général Rosa, le général de division la Salcette, signataire de la fameuse proclamation adressée, le 12 ventôse de l'année dernière, aux habitans de Corcyre, ainsi qu'un autre officier subalterne, tous trois prisonniers d'Ali-Pacha d'Albanie, et expédiés séparément à Constantinople, y sont arrivés, le 22 nivôse, et ont été conduits aux Sept-Tours. Cinq-cents autres prisonniers, d'un rang inférieur, dans le nombre desquels se trouvaient seize femmes, dont une est morte, sont entrés, le 23, dans cette capitale, avec soixante têtes de leurs malheureux compagnons, que le froid, la fatigue, ou un traitement rigoureux ont tués ou mis hors

N.<sup>o</sup> 5.

e

d'état de continuer la route. Ces prisonniers qui faisaient partie des garnisons des isles vénitiennes, ont été tous conduits au bagne, à l'exception des femmes, que l'on a envoyées au palais de l'ambassade.

Dans une conférence intime qu'eut avec sa hautesse le commodore Sidney Smith, (1) il lui a fait une demande qui l'honore infiniment, et qui a été couronnée du plus grand succès.

On peut se rappeler que 46 prisonniers français, partis d'Alexandrie pour Corfou, ayant relâché à Syphanto, furent enlevés par les habitans de cette île, qui les conduisirent à Constantinople, où ils furent envoyés au bagne. De cette prison extrêmement rigoureuse, ils se réclamèrent du ministre d'Angleterre comme prisonniers du contre-amiral Nelson à Aboukir ; mais comme ils ne pouvaient étayer d'aucune preuve leur assertion, les démarches de M. Spencer Smith ne purent que l'assurer des dispositions de la Porte à lui remettre ces prisonniers dès que leur état serait constaté. C'est cette remise que le commodore a mis la plus grande chaleur à solliciter près du grand-seigneur, et elle lui a été accordée de la meilleure grâce par S. H. En conséquence, un détachement des soldats anglais du vaisseau *le Tigre*, a été ordonné, le 26 au matin, pour l'escorte des 46 prisonniers, qui ont été conduits à l'ancien palais de France, où la nation anglaise va les y nourrir, jusqu'à ce qu'ils soient renvoyés, sur parole, dans leur pays. La lettre suivante est un hommage non-equivoque de la juste reconnaissance de ces républicains :

---

(1) C'est le même qui s'est évadé du Temple où il était détenu.

( 99 )

Au Palais de France, à Pera, près Constantinople, 26 nivôse.

*A son excellence M. Spencer Smith, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique, près la sublime Porte ;*

*Les officiers et autres militaires français prisonniers des anglais, sortis aujourd'hui du bagne.*

« Nous devons à votre excellence les premières démarches qui, unies à celles de son excellence, monsieur votre frère, viennent d'être couronnées du plus heureux succès; et nous nous empressons, dans le premier moment de notre délivrance, de nous acquitter envers elle d'un devoir bien doux, celui de lui offrir les vifs témoignages d'une éternelle reconnaissance. L'Europe n'aura pas besoin d'apprendre tout ce que votre excellence et monsieur son frère font ici en faveur des français malheureux, pour connaître la générosité de la nation qu'elle représente si dignement; mais quarante-six familles, à qui vous rendez aujourd'hui des enfans, des époux, et des pères, sentiront le besoin de les publier, et nous serions jaloux d'en être les organes; en attendant le bonheur de présenter nous-mêmes nos hommages à votre excellence, nous la supplions d'agréer ceux de nos sentimens reconnaissans et de notre profond respect. »

---

P R U S S E.

*Berlin, 24 pluviôse.*

Le roi, par un édit du 6, vient d'améliorer le sort des militaires, par une augmenta-

tion de solde. Par ce même édit, toutes les exemptions de droits d'entrée sur les comestibles, même pour la cour, ont été abolies; l'impôt sur le vin et la drêche a été augmenté; les objets dont la sortie était affranchie de tout impôt, ont été soumis à une taxe, etc. C'est par ces moyens que le roi a cru devoir augmenter la paie des défenseurs de l'état.

#### ANGLETERRE.

*Londres, 27 pluviose.*

Un de nos papiers ministériels dit: « Les nouvelles reçues de Naples assurent que la famille royale a embarqué avec elle pour *deux millions sterlings* en or et en bijoux. On a eu aussi le tems de brûler un vaisseau de ligne et d'en amener deux; mais *malheureusement* on était trop pressé pour détruire l'arsenal, dont les provisions immenses vont tomber au pouvoir des français. Les cinq nuits qui précédèrent le départ du roi, furent employées à faire transporter secrètement, par des gens de confiance, tous les objets précieux et le trésor du palais, dans la maison de l'ambassadeur *Hamilton*, d'où ils étaient portés à bord des vaisseaux anglais. Ces précautions furent prises pour empêcher le peuple de s'apercevoir des préparatifs du départ. »

« Toutes les têtes couronnées d'Allemagne peuvent maintenant tomber, dit la même gazette, sans inspirer le moindre sentiment de pitié; elles n'auront que ce que mérite leur conduite envers les rois d'Italie, dont les français viennent de *souffler* la couronne. »

Les nouvelles reçues de Lisbonne, par le dernier paquebot, et que le gouvernement ne

s'empresse pas de publier, annoncent la perte de plusieurs de nos vaisseaux marchands, qui sortaient du port de Lisbonne, ou qui allaient y entrer. La plupart ont été pris par les français.

La frégate la *Junon*, qui vient des mers du Nord, a aussi annoncé que six de nos vaisseaux marchands venaient d'être pris par des corsaires français qui croisent en grand nombre sur les côtes de la Norvège.

M. Pitt poursuit toujours son projet d'union. Dans la séance du 12 il a proposé à la chambre des communes de se former en comité pour y délibérer sur le dernier message du roi, relatif aux affaires d'Irlande. Cette proposition a été vivement combattue par M. Shéridan et plusieurs membres de l'opposition, qui, voyant que la chambre se rendait aux desirs du ministre, sont sortis aussitôt qu'elle s'est formée en comité, pour ne pas participer à la délibération. Les membres qui n'ont pas voulu prendre part à la délibération, sont au nombre de vingt.

On remarque que les feuilles ministérielles félicitent M. Fox sur la conduite qu'il tient; elles l'engagent de plus en plus à vivre retiré du monde et à ne plus se mêler des grandes questions politiques. Quelle occasion pourtant se présentait à Fox pour faire briller les charmes de son éloquence, dans l'affaire d'Irlande! Le ministre s'est défait adroitemment de son plus redoutable adversaire.

---

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Lucerne, 28 pluviôse.

Les ennemis de la France s'agitent beaucoup en ce moment pour échauffer les esprits

e 3



Helvétie. On y fait circuler des écrits incendiaires, pour engager le peuple à se prononcer contre l'ordre actuel des choses; huit ou dix personnes prévenues de les avoir distribués, ont été arrêtés à Soleure, et conduites en prison à Bâle.

Dans la séance du grand-conseil du 24 pluviôse, il s'est élevé une discussion assez vive à l'occasion d'un message du directoire, par lequel il adressait au conseil une liste de onze officiers, qui demandent leur démission pour raison de leur âge, quoiqu'il y en ait dans le nombre qui n'ont pas plus de trente ans; il laissait à l'assemblée le soin de peser les motifs de la démission de ces officiers.

A l'instant Kuhn s'est écrié: Que pour leur honte éternelle, on publie les noms de ces démissionnaires, qui quittent leur poste en ce moment; qu'ils soient envoyés à la commission, que la commission, en les effaçant de la liste des officiers, les fasse inscrire sur celle des employés aux charrois. C'est-là où ils serviront, n'étant plus dignes de servir à la tête des armées, au poste du danger et de l'honneur.

Oui, reprend Deloës, car ce sont-là des hommes du premier rang faits, pour être placés aux derniers; on en trouvera aux derniers dignes de les remplacer aux premiers.

Le conseil a terminé par renvoyer au directoire, avec invitation de prendre les mesures les plus efficaces pour le maintien de la sûreté de la république.

---

#### ALLEMAGNE.

*Hambourg, 28 pluviôse.*

Peu s'en est fallu que la mission du négocia-

teur anglais, Thomas Grenville, ne vint se terminer dans les bouches de l'Elbe : la frégate qui le portait a échoué contre l'île de Neuwerk ; il ne s'est sauvé qu'en se traînant sur la glace, depuis l'île qui a vu périr son vaisseau, jusqu'à Cuxhaven : il marchait dans l'eau jusqu'à la ceinture, et se trouvait encore embarrassé par un paquet qu'il avait sauvé des débris, et qu'il ne voulait confier à personne. Il a manqué de périr : plusieurs fois il enfonça dans l'eau et se trouva pris entre les glaces, exposé à être coupé ou brisé par le choc des masses énormes que l'équipage, lui-même, avait rompues ; il a vu périr plusieurs matelots à ses côtés. Une grande partie de l'équipage est pourtant parvenue à gagner le rivage : tout le reste a péri.

On dit que la frégate qu'il montait, portait des sommes considérables. (Que de raisons perdues pour la coalition !) S'il était permis de juger du succès de sa mission par les malheureux auspices sous lesquels elle a commencé, celui des négociations ne répondrait pas aux talents du négociateur.

---

*Munich, 2 ventôse.*

M. Paget, ministre d'Angleterre à Munich, s'étant permis de dire au cercle de la cour, le 22 pluviôse, que le citoyen Trouvé avait eu du directoire la mission de révolutionner le duché de Wurtemberg, et qu'il correspondait, à cet effet, avec le citoyen Alquier, chargé de la même opération en Bavière, le citoyen Alquier a jugé convenable d'écrire au baron de Hompesch, ministre d'état de l'électeur, la lettre suivante :

*Copie de la lettre adressée par le Cit. Alquier, à monsieur le baron de Hompesch, ministre d'état de l'électeur de Bavière, le 24 pluviôse, an 7.*

« Monsieur le baron, je suis informé que le 22 de ce mois (dimanche 10 février), Monsieur Paget, ministre du roi d'Angleterre, a dit au cercle de la cour, à son altesse électorale, qu'il avait la certitude que le citoyen Trouvé s'occupait, par ordre du directoire exécutif de France, à révolutionner les Etats du duc de Wurtemberg; que je correspondais à ce sujet avec ce ministre, et que, de concert avec lui, je travaillais à exciter des troubles en Bavière: j'oppose à cette absurde calomnie, la dignité du directoire exécutif, la sagesse et la loyauté de son ministre à Stutgard. Quant à ce qui m'est personnel, je ne descendrai pas jusqu'à me justifier; j'appelle de cette honteuse délation à ma conduite, à l'estime dont m'honorent son altesse électorale et ses ministres, à l'opinion publique dont je crois avoir mérité les suffrages. Cependant, comme je dois, sur un fait articulé par un ministre étranger devant toute la cour, une réponse claire et précise, voici la mienne: Je donne le démenti le plus formel à l'auteur de cette assertion mensongère.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le baron, les assurances de ma haute considération. »

*P. S.* Ce que je viens de vous écrire, monsieur le baron, j'aurais eu l'honneur de le dire à son altesse électorale, si les circonstances avaient permis que je lui fusse présenté. J'espère que vous voudrez bien donner à ce prince communication de ma lettre. »

*Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du premier ventôse.*

On se rappellera que c'était hier le jour fixé pour l'ouverture du protocole pour les votes sur la note française, relative à la marche des russes. Dans le collège électoral, le ministre de Bohême a protesté contre l'usurpation ou l'imprudence du ministre directorial de Mayence, d'avoir ouvert le protocole avant le 24 ventôse, qui était le terme constitutionnel. Il a ajouté qu'à Ratisbonne on n'était point disposé à laisser abréger les termes d'usage, ni à se laisser influencer par Rastadt ou par toute autre insinuation ; qu'à la diète tous les états de l'Empire étaient personnellement assemblés ; que ce n'était point une députation ; que le directoire de Mayence n'avait aucun droit de précipiter les délibérations ; et que dans le temps on saura ce que l'électeur de Bohême jugera convenable de voter.

Dans le collège des princes, l'archiduc d'Autriche a voté dans le même sens. Le ministre directorial s'est plaint de plusieurs phrases de celui de Bohême, et comme celui-ci a offert de lui montrer ses instructions qui lui enjoignoient de prendre ce style, le premier veut, dit-on, s'en plaindre à M. Thugut ; mais comme les choses en sont restées-là, M. de Steigens-tech, ministre de Mayence, a expédié une estafette à M. d'Albini.

Il paraît certain qu'il n'y a pas de résolution, ou au moins une telle, qu'elle doive être envoyée à la députation à Rastadt : on ne sait pas si Trèves a voté. L'envoyé de Cologne s'est, dit-on, absenté ; celui d'Hanovre, réunissant dans sa personne, pour le moment, la Saxe,

le Brandebourg et Brunswick, s'est dit malade ; le palatin était incertain. Voilà donc dans le premier collège, Bohême et Mayence seuls votans, ou plutôt combattans.

Le comte de Hohenthal, ministre de l'électeur de Saxe, est parti, avant-hier, pour Rastadt, où il doit remplacer le comte de Dœben, qui a été nommé ministre d'état à Dresde.

Il continue de passer par notre ville des troupes de toutes armes. Avant-hier, nous avons vu passer le régiment de Mack, cuirassiers.

Les lettres de Vienne annoncent que les troupes qui se trouvaient dans le Frioul autrichien, et dans la Carinthie, venaient de faire un mouvement pour se rapprocher de l'armée d'Italie.

*Rastadt, 5 ventôse.*

Il est arrivé ici, ce matin, des lettres de Ratisbonne, qui portent toutes que la délibération sur la note française, concernant la marche des russes, ayant commencé, le député de l'électeur de Mayence, qui est chancelier de l'Empire, a ouvert l'avis de renvoyer les russes, pour obtenir la paix avec la France. Ce vote a causé une très-grande agitation dans l'assemblée. L'envoyé de l'empereur a parlé avec beaucoup de véhémence, pour démontrer que l'objet de la délibération, étant de la plus haute importance et d'un intérêt majeur pour toutes les puissances de l'Europe, on ne pouvait former un résultat, sans l'approbation et le concours général ; et que l'empereur regarderait, comme ennemis de la chose publique, tous ceux qui s'écarteraient de ce principe.

Le ministre prussien a voté dans le même

sens ; il s'est joint au ministre impérial, et a déclaré qu'il s'opposait à toute délibération contraire. La Saxe, le Hanovre, et tous les autres députés, prononcèrent le même vote, et le protocole fut fermé.

Malgré toutes les apparences de guerre, on croit toujours à la paix. On prétend même que les ministres français ont nouvellement assuré que, pour peu que les puissances intéressées montrent de condescendance, la paix aura certainement lieu.

La légation prussienne a remis aux ministres français une nouvelle note, dont on ne connaît point encore le contenu.

---

### ITALIE.

*Naples, 19 pluviôse.*

Quelques jours après son entrée à Naples, le général Championnet ordonna un désarmement général, qui ne s'étant point opéré ainsi qu'il le désirait, donna lieu à la proclamation suivante :

Au quartier-général à Naples,  
le 17 pluviôse.

J'ai ordonné le désarmement ; il n'est pas encore effectué : cette désobéissance est un crime, elle couvre des projets perfides.

Je donne vingt-quatre heures aux malveillans pour déposer les armes. Je leur annonce que je prendrai des mesures terribles contre eux. Malheur au rebelle qui n'aura pas obéi !

Il sera donné une gratification de 24 francs de France à celui qui découvrira un fusil caché.

Je promets une plus forte récompense à celui qui dénoncera un dépôt d'armes.

*Signé CHAMPIONNET.*

*e 6.*

Cette proclamation a été suivie de l'ordre suivant , donné par le général en chef aux généraux commandans :

Au quartier-général de Naples ,  
le 18 pluviôse.

*Ordre aux généraux commandans.*

« Ce soir , à neuf heures , les généraux Duhesme et Olivier sont invités à se rendre chez le général Dufresse , commandant la place de Naples , pour concerter et organiser les moyens d'effectuer les visites domiciliaires , afin d'achever le désarmement de la ville , demain 19. Le général Defresse fera prendre les armes à sa garnison , elle sera en bataille , à huit heures précises du matin , sur la place *del Spirito-Sancto* , et sur celle du *Palais-Royal*.

Le général Duhesme aura réuni , pour la même heure , sa division sur la place du marché et le long de l'emplacement , où la fête du 2 pluviôse a été célébrée. Le général Olivier occupera avec sa division la place de l'Epine.

Chaque colonne sera armée de deux pièces d'artillerie légère. S'il manquait quelques pièces , les généraux commandans s'adresseront au général Eblé , qui donnera les ordres nécessaires pour que cette disposition soit exécutée.

Chaque colonne de plus sera armée de vingt torches , prêtes à allumer : cela fait , des patrouilles distribuées dans tous les quartiers , les généraux commandans se rendront chez le général Dufresse , qui mandera , sur le champ , la municipalité.

Les membres assemblés , lecture de la proclamation d'hier leur sera faite , et ils recevront l'ordre de distribuer , à la tête de chaque détachement , un de leurs membres : en cas d'in-

suffisance, ils désigneront des patriotes reconnus.

Le plan arrêté la veille par les généraux, sera aussitôt mis à exécution.

A cet effet, on fouillera les maisons, principalement celles des lazaronnis et des hommes reconnus contraires au système républicain.

Tout chef de famille, chez lequel on trouvera des armes, sera, sur-le-champ arrêté, conduit à la réserve des places, et renfermé au château Saint-Elme. Le plus grand ordre, le plus grand silence régneront dans cette expédition. Sous l'appareil de la terreur, elle sera aussi sage-ment conduite que lestement exécutée. Les officiers redoubleront de zèle: il faut qu'ils se trouvent par-tout, qu'ils répondent de tout.

Le général Dufresse me fera, sur-le-champ, son rapport; il signalera ceux les plus notés parmi les rebelles ».

Le général en chef de l'armée de Naples,  
*Signé CHAMPIONNET.*

Pour copie conforme,

Le général de brigade, chef de l'état-major-général,

**BONNAMY.**

Malgré les obstacles, sans cesse renaissans, que suscitent les ennemis du nouvel ordre de choses, les patriotes de Naples montrent beaucoup d'énergie, et les français travaillent avec ardeur à consolider l'ouvrage qu'ils ont commencé.

Kiniasenvick, commandant la légion polonoise, est parti, il y a quelques jours, pour Paris, avec une valture chargée de drapeaux; il est chargé de remettre au Directoire ces nombreux trophées, glorieux monumens du

courage des français, qui, au nombre de quinze à seize mille, dénués de tout, ont détruit une armée de soixante-dix mille hommes au moins, regorgeant de provisions en tout genre, forcé son général en chef de retourner à Vienne, et son roi de fuir à Palerme, et substitué à la monarchie un gouvernement républicain. Voilà ce que la postérité aura de la peine à croire. Toutefois, il faut en convenir, en rendant justice à la bravoure de l'armée de Naples, on est forcé d'avouer que ses triomphes sont d'une nature aussi étonnante que hardie.

En conséquence des hostilités exercées par les Etats barbaresques, contre les bâtimens français, des instructions ont été données à tous les commandans des ports de l'Adriatique et de la Méditerranée pour les mesures à prendre dans cette circonstance.

La tranquillité n'est pas encore rétablie dans les Abruzzes ainsi que dans la Pouille ; les patriotes n'y sont pas en sûreté. — Quelques bataillons destinés pour Naples ont été obligés de marcher contre Civita-Veccchia, qui est toujours en état de révolte.

*Civita-Veccchia, 18 pluviôse.*

Nous campons à une portée de canon de la ville, dans une très-heureuse position. Un coteau nous met à l'abri du feu de la place. Nos postes avancés ne sont pas éloignés de ses remparts. Tous les chemins qui y conduisent, sont occupés par nous. Les eaux sont coupées, et nous allons bientôt ouvrir la tranchée. Les assiégés ont été maltraités dans les deux sorties qu'ils ont faites; notre cavalerie les a chargés jusqu'aux portes. La place est pourvue d'artillerie; nous espérons, pourtant, que ce siège ne trainera pas en longueur.

*Rome, 19 pluviôse.*

Un prisonnier de guerre, venu d'Egypte, et qui a passé par Zante, Corfou et Raguse, arrivé à Ancône, a fait le rapport suivant :

« La place de Corfou est approvisionnée pour un an, et la brave garnison fait de tems en tems des sorties très-heureuses. Le 20 nivôse, un brick a pénétré dans le port, à la faveur d'un combat que le *Généreux* livra à quatre frégates turco-russes, et dans lequel elles furent très-maltraitées.

» Deux vaisseaux et quatre frégates sont entrés dans le port de Raguse. Le gouvernement s'empessa de venir complimenter les équipages; mais son zèle se refroidit sur la demande qu'on lui fit de 100 bœufs, 400 barils de vin, 40 d'huile, et du biscuit en proportion. On obtint enfin tout ce qu'on demandait. Les Russes, et sur-tout les Turcs, se proposent de faire des descentes partielles pour enlever les habitans.

» Le général, qui commande à Corfou, informé que les turcs coupaien la tête aux prisonniers français, a déclaré à leur général qu'il exercerait les représailles sur les Musulmans, s'il persistait dans son barbare système.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

---

*Bayonne, 29 pluviôse.*

Plusieurs jeunes gens voulant aller à bord d'un corsaire en rade, qui devait partir le même jour, ont eu le malheur de chavirer, le tems étant très-gros. Un d'eux, d'un mérite distingué, et le batelier, père de quatre enfans, qui,

conduisait la barque , se sont noyés ; les autres se sont sauvés.

La citoyenne Merville , première chanteuse de Bordeaux , à qui l'on donne 300 fr. par représentation , pendant son séjour ici , ayant appris cet accident , va trouver la veuve désespérée du batelier , l'embrasse , la console et lui remet sa recette du soir , qu'elle venait de recevoir . Cet acte de générosité fait infiniment d'honneur à cette aimable et sensible actrice , dans un tems sur-tout où les cœurs de nos plus riches négocians semblent fermés aux plaintes de l'infortune , lorsque le pain vaut quatre sols la livre , et le reste à proportion .

---

Avignon , 1<sup>er</sup>. ventôse , an 7.

Citoyen , je m'empresse de vous faire part d'un désastre que nous venons d'éprouver dans cette ville. Depuis quelques jours , le Rhône s'était grossi considérablement , et l'inondation commençait à diminuer. Tout d'un coup , le vent nord-ouest , ou la bise se fit sentir avec une grande force .

J'étais aujourd'hui auprès de mon feu , environ sur les quatre heures du soir. J'ai senti un bruit sourd , comme s'il y avait des vents enfermés sous terre. Un moment après , j'éprouve une secousse très-forte , et j'entends un grand bruit , comme si la maison s'écroulait. Toute ma famille accourt effrayée. Je la rassure , et je sors avec mon fils ainé , pour savoir la cause de ce tremblement et de ce grand bruit. Nous ne sommes pas plutôt sur le seuil de la porte , qu'un tremblement de terre , plus violent que le premier , me fait tomber , sans que je me fasse de mal. Mon

fils, jeune et vigoureux, ne sentit presque pas cette secousse.

Comme ma maison est située près de la porte du Rhône, je sors de la ville; quel spectacle s'offre à mes yeux! une partie du vieux pont d'Avignon, qui tombait en ruine, s'était écroulée. Une petite maison, qui par bonheur n'était plus habitée pour cause de son délabrement, était aussi tombée. La plupart des vitres des maisons étaient cassées. Plusieurs maisons, qui n'étaient pas bien solides, se sont aussi écroulées; d'autres se sont fendues en plusieurs endroits. On ne voit partout que ruines et désolation. Beaucoup de personnes ont été tuées et blessées, à ce qu'on dit, par les éboulements et les éclats de pierre.

Le vent souffle toujours avec beaucoup de violence; tout semble annoncer les dernières convulsions de la nature. Cependant, à ce que je crois, ces tremblements amènent souvent des récoltes plus abondantes et hâtent les productions de la nature.

Ce désordre apparent et passager, est une suite de l'ordre constant qui pourvoit à la régénération par la destruction même, et un moyen de conserver la grande machine, qui n'entre-tient sa vie que par une fermentation intérieure. Je vous ferai passer quelques observations sur ce qui peut avoir produit ce tremblement.

#### LETEURMAN.

*Mayence, 3 ventôse.*

Notre administration centrale vient de publier un arrêté du Directoire exécutif, du 14 pluviôse, dont voici l'extrait :

« Le Directoire exécutif, instruit que des

personnes répandues dans les nouveaux départemens de la rive gauche , et d'autres de la rive droite , instiguent les habitans de la rive gauche à prendre du service auprès des puissances étrangères ; et , considérant qu'il est important de mettre fin à ces machinations contraires à l'intérêt de la République , arrête :

» ART. I<sup>e</sup>. Chaque indiyidu prévenu d'avoir instigué par des discours , des écrits , ou autres moyens , un habitant de la rive gauche à se ranger sous les drapeaux d'une puissance étrangère , sera , en vertu de la loi du 13 brumaire , an III , traduit devant un conseil militaire , pour être jugé comme embaucheur , et être puni , s'il y a lieu , suivant toute la rigueur de la loi du 4 nivôse , an IV.

» II. Les biens de chaque habitant de la rive gauche , qui passera sur la rive droite , et s'enrôlera sous les drapeaux d'une puissance étrangère , seront confisqués , et ceux de ses parens seront sequestrés , pour en être distraict la quotité qui pourrait lui écheoir en héritage.

*Strasbourg, 7 ventôse.*

Les négociations nouvellement entamées à Rastadt , entre nos ministres et le comte de Lehrbach , dont on avait lieu d'espérer le meilleur effet , ne semblent pas prendre une tournure favorable. On écrit de Rastadt qu'ils ne peuvent se réunir pour un arrangement quelconque , puisqu'ils sont trop éloignés dans leurs bases ; le cabinet autrichien insistant sur des points difficultueux ou même impossibles , comme le rétablissement du gouvernement papal , etc. Aussi les démarches des envoyés autrichiens à Ratisbonne , sont de nature à

exciter la rupture. Ces derniers , d'accord avec le baron de Buhler , envoyé russe , et ses partisans , employent tous les moyens pour empêcher la diète de se déclarer contre l'entrée des troupes russes dans l'Empire , et ils sont parvenus à mettre de leur côté la plupart des états d'Empire , ou par des promesses ou par des menaces. Le citoyen Bacher , envoyé de la république à Ratisbonne , a montré en plusieurs occasions son mécontentement de cette marche des affaires , et fait déjà ses préparatifs de départ.

Hier matin , un courrier , venant de Paris , est arrivé ici ; il a remis au général en chef des dépêches qu'on dit très-importantes. L'après-midi , il s'est tenu un grand-conseil de guerre , et on assure que son résultat a été d'accélérer le passage du Rhin , qui aura lieu dans peu. Le même courrier est ensuite parti pour Rastadt , où l'on est toujours dans une grande incertitude sur les événements politiques , où il règne toujours une grande stagnation dans les négociations , et où l'on assure que ce courrier porte l'ordre à nos ministres plénipotentiaires de quitter cette ville , et de revenir en France.

Le nouvel électeur de Bavière , Maximilien Joseph II , vient de signaler les commencemens de son règne , par des actes importans. Il a aboli la langue bavaroise de l'ordre de Malte ; par la raison qu'elle avait été établie sans le concours des agnats , ce qui est contraire à la constitution. Il a envoyé un courrier à Ratisbonne , pour redemander à l'envoyé bavarois , baron de Lerchenfeld , les instructions qu'il avait reçues précédemment sur la marche des russes , et pour lui en donner d'autres. — Il a aussi refusé de reconnaître le nonce du pape en Bavière.

Enfin, il a fait arrêter le général Feddeirtz, et le secrétaire du cabinet Lippert : ce dernier est connu, par ses opinions fanatiques, et par ses persécutions contre l'ordre des Illuminés.

---

P A R I S.

— L'envoyé du dey d'Alger à Paris, Abu-kaia, est au temple, par forme de représailles, pour répondre des atrocités auxquelles on se livre, dans son pays, contre les Français.

— L'anecdote de l'actrice Chevalier ( dame Peicam ) que nous avons rapportée, dans notre dernier numéro, est fausse ; mais à moitié, dit-on.

— Le général Desfourneaux, nouvel agent du Directoire à la Guadeloupe, y a publié, le 14 frimaire, une proclamation dans laquelle il annonce aux citoyens de toutes les couleurs, que l'objet de sa mission est de mettre la constitution en activité dans cette colonie. Il leur fait sentir les avantages qu'ils en retireront, et les invite à concourir de tous leurs moyens à la prospérité nationale. Il termine par un arrêté portant que, « jusqu'à ce qu'il puisse être pris des mesures pour organiser et mettre en activité les différentes autorités qui doivent être établies dans la Colonie, aux termes de la constitution et des lois, le régime et les fonctionnaires existans dans la Guadeloupe et ses dépendances, sont et demeurent maintenus. »

— On écrit de Boston en date du 21 nivôse : Une frégate anglaise ayant rencontré une de nos corvettes avec un convoi, a pressé cinquante-

cinq hommes de l'équipage ; elle en a ensuite rendu cinquante, mais a gardé les cinq autres. Sur les plaintes que notre gouvernement a faites de cette violation du droit des gens, à l'envoyé britannique, celui-ci s'est permis le persifflage. Notre gouvernement a suspendu toute communication officielle avec lui jusqu'à ce que la cour de Londres ait fait les réparations proportionnées à un tel outrage. Il y a eu au congrès, ajoute la lettre, de vifs débats à ce sujet.

— Par arrêté du 12 de ce mois, le directoire a nommé le citoyen Jourdan, général en chef des armées du Danube, d'Helvétie et d'Observation ; sous les ordres du général en chef, le citoyen Bernadote commandera l'armée d'Observation, et le citoyen Massena, l'armée d'Helvétie.

— On craint à Londres que l'Irlande ne redevienne le théâtre des plus sanglantes scènes. Le ministre n'en poursuit pas moins son projet d'union. M. Sheridan a dit hautement dans la séance de la chambre de communes, du 25 pluviôse, que le parlement irlandais a bien le pouvoir de conclure le traité, mais qu'il n'en a pas le droit.... Pendant que nous délibérons, a-t-il ajouté, des messagers partent pour Dublin, chargés de bons argumens capables de séduire les membres du parlement irlandais les plus opposés à l'union. *Auri sacra fames !*.... Mais M. Douglas ayant fait lecture des 1<sup>ers</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> projets de résolution relatifs à l'*union*, la chambre les a adoptés sans amendemens. Le 6<sup>e</sup> qui accordait les mêmes priviléges de commerce et de navigation à l'Irlande et à l'Angleterre, a causé

quelques débats, mais il a été aussi adopté à une grande majorité. Dans la chambre des pairs, séance du 30 pluviôse, il y eût quelques débats sur la motion de demander au ministre deux tableaux des importations et exportations, tant de la Grande-Bretagne que de l'Irlande pendant les quatre années qui ont précédé l'année de 1793 ; la motion a été adoptée. Les deux chambres ont nommé chacune un comité, chargé, conformément au message de sa majesté, de pourvoir aux moyens les plus convenables à l'établissement d'une union intime entre les deux royaumes.

— Le vœu de la paix est à Vienne le vœu public. Il se fait entendre de la manière la plus éclatante par-tout où paraissent l'empereur, l'impératrice et le ministre Thugut, soit dans les rues, soit au spectacle. Plusieurs personnes du peuple ont été arrêtées pour l'avoir exprimé d'un ton que l'autorité a trouvé trop énergique. Ce vœu est partagé très-sincèrement par l'empereur, dit-on.

— L'armée a passé le Rhin devant Strasbourg, le 11, à quatre heures du matin.

— Le citoyen Sieyes est parfaitement rétabli à Berlin.

— Les Barbaresques de Maroc respectent le pavillon espagnol, malgré l'étroite union qui subsiste entre l'Espagne et la France.

— Suivant des lettres de Ratisbonne, du 2 ventôse, insérées dans la gazette de Francfort, il n'avait été rien voté le 1.<sup>er</sup> ni dans le collège des princes, ni dans celui des villes, sur l'objet relatif à la marche des Russes. Ce que l'on sait jusqu'aprésent, c'est que le ministre de Bran-

debourg a mis en proposition que la diète abaudonnât cette affaire à la sagesse de S. M. impériale, et qu'il fut déclaré aux français que, puisqu'ils se référeraient à l'armistice, ils devaient préalablement évacuer la rive droite du Rhin.

Le ton qui règne dans le vote de Brandebourg, annonce que la prise d'Ehreinbreistin a causé quelque mécontentement à la cour de Berlin.

— On annonce à Naples une prochaine expédition contre la Sicile : on compte y employer 25,000 napolitains engagés au nouveau gouvernement. Ces troupes seront guidés à la victoire par une division de troupes française.

— Les troupes françaises et autrichiennes sont en mouvement sur les frontières de l'Italie. Tout annonce la guerre aussi de ce côté.

— La réconciliation de Passwan-Oglou avec la Porte paraît se confirmer : on assure même que le Grand-Seigneur l'a nommé Seraskier. Les préparatifs de guerre se continuent, dit-on, dans la Bosnie. S. H. redouble d'amitié pour Paul I<sup>er</sup>., depuis qu'il s'est fait grand maître de Malte. Il ne regarde plus l'ordre de Malte comme son ennemi-né.

---

### LOIS ET ARRÊTÉS.

*LOI qui ordonne la fabrication d'une monnaie de cuivre jusqu'à concurrence de dix millions.*

Du 29 Pluviôse, an VII de la République une et indiv.

Le Conseil des Anciens, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

*Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Resolution du 28 Pluviôse.*

Le Conseil des Cinq-cents , considérant qu'il est instant de pourvoir à ce que le retirement des monnaies de métal de cloches n'opère aucune gène dans la circulation ,  
Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil , après avoir déclaré l'urgence , prend la résolution suivante

**A R T. I.** Il sera incessamment fabriqué , jusqu'à concurrence de dix millions , une monnaie de cuivre , ainsi qu'il est réglé par les loix existantes : moitié de cette somme sera frappée en pièces d'un décime , et moitié en pièces de cinq centimes .

**II.** L'émission de cette monnaie dans la circulation , n'aura lieu qu'au fur et à mesure des rentrées qui s'opéreront dans les caisses publiques , de la monnaie de métal de cloches , dont le mode de retirement sera réglé par une loi particulière .

**III.** La présente résolution sera imprimée .

*LOI qui déclare non sujettes à réduction les fixations de solde provisoire et de pension faites par les lois des 11 Brumaire et 6 Germinal an VI.*

Du 29 Pluviôse.

Le Conseil des Anciens adoptant , etc.

**A R T. I.** Les fixations de solde provisoire et de pension faites dans les lois des 11 Brumaire et 6 Germinal an VI ne sont sujettes à aucune réduction .

**II.** La présente résolution sera imprimée .

*A V I S.*

*Les Souscripteurs dont l'abonnement expire au 30 ventôse , sont invités à renouveler aussitôt , s'ils ne veulent point éprouver d'interruption .*

*Les Abonnés au Mercure Français recevront gratuitement le premier mois de la reprise du MERCURE DE FRANCE , au renouvellement de leur abonnement .*

**CAILLEAU , Éditeur-Propriétaire.**